

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 6 mars 2025

Cabinet dentaire Les Poissons d'Or : suspension d'un chirurgien-dentiste

Suite à une inspection menée dans le Cabinet dentaire « Les Poissons d'Or » (situé à l'Étang Salé Les Hauts) le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) La Réunion a pris la décision de suspendre un chirurgien-dentiste, pour manquements à la qualité et à la sécurité des soins. Les patients concernés sont invités à consulter leur médecin traitant.

Décision de suspension du droit d'exercice du chirurgien-dentiste

Une inspection diligentée par l'Agence Régionale de Santé La Réunion a mis en lumière de nombreux manquements à la qualité et à la sécurité des soins délivrés au sein du cabinet dentaire Les Poissons d'Or à l'Étang Salé Les Hauts.

A titre conservatoire et en protection de la sécurité des patients, le directeur général de l'ARS a suspendu dès le 25 février 2025 le droit d'exercice du chirurgien-dentiste pour une durée maximale de cinq mois, dans l'attente d'une décision disciplinaire ordinale.

Recommandations aux patients du cabinet

Les patients en cours de traitement dans ce cabinet, et dont les soins dentaires ne peuvent être interrompus, peuvent se rapprocher d'autres chirurgiens-dentistes. Le conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes a sensibilisé les praticiens alentours à l'accueil de ces patients.

Du fait des défauts constatés d'hygiène, un risque faible voire très faible de contamination par les hépatites B et C et le VIH ne peut être écarté pour les patients du cabinet dentaire Les Poissons d'Or. L'ARS encourage les patients de ce cabinet à consulter leur médecin traitant pour que celui-ci puisse décider de la prescription de tests de dépistage.

L'ARS a demandé au chirurgien-dentiste mis en cause de procéder à l'information individuelle de chacun des patients ayant fréquenté le cabinet dans les 5 ans ayant précédé l'inspection.